

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL

(Recours collectif)  
COUR SUPÉRIEURE

---

18  
Jed

N°: 500-06-000706-149

*Les personnes ayant acheté, avant le 30 juin 2010, une garantie supplémentaire en se fondant sur les représentations de l'intimée, à savoir que si elles n'achetaient pas cette garantie supplémentaire et qu'un bris survenait après l'expiration de la garantie d'un an du manufacturier, elles devraient assumer le coût des réparations ou du remplacement.*

Le Groupe

et

**CAROLE CAKE ROCHON**

Représentante-Demanderesse

(Collectivement « Les demandeurs »)

c.

**MEUBLES LÉON LTÉE**

Défenderesse

---

**COMPARUTION**

---

Les procureurs soussignés comparaissent au nom de la défenderesse **MEUBLES LÉON LTÉE** dans la présente cause, sous toutes réserves que de droit.

Montréal, le 20 mai 2015

Jeansonne Avocats, Inc.  
**JEANSONNE AVOCATS, INC.**  
Procureurs de la défenderesse

(Recours collectif)  
COUR SUPÉRIEURE  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL  
N° 500-06-000706-149

*Les personnes ayant acheté, avant le 30 juin 2010, une garantie supplémentaire en se fondant sur les représentations de l'intimé, à savoir que si elles n'achetaient pas cette garantie supplémentaire et qu'un bris survenait après l'expiration de la garantie d'un an du manufacturier, elles devraient assumer le coût des réparations ou du remplacement.*

Le Groupe

et

CAROLE CAKE ROCHON

Représentante-Demanderesse

(Collectivement « Les demandeurs »)

c.

MEUBLES LÉON LTÉE

Défenderesse

---

## COMPARUTION

---

### ORIGINAL

Me Jacques Jeansonne  
Me Marie France Tozzi

✉ 1050-4  
BJ 0716

**JEANSONNE AVOCATS, INC.**

1401, avenue McGill College  
Montréal (Québec) H3A 1Z4  
☎ (514) 907-6179  
☎ (514) 840-9040

3885693-228

P

DF001

COMP - Sans

Frais.

MS

21 MAI 2015